

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal
Du Jeudi 3 Février 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 3 février 2022 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Mme Prot Carmen est représentée par Madame Sonia Blanchet
Madame Moulia Evelyne est représentée par Monsieur Bernard Lerat
M. Fournier est représenté par Monsieur Hervo Dominique

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

Mme Maronneau Christine assure le secrétariat de séance

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité après que Monsieur Le Maire soit revenu sur le point des délibérations pour l'investissement et M. Guenand sur le point des travaux d'accessibilité du domaine public et plus particulièrement pour les commerces.

1) Pacte de Gouvernance

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a mis en place un pacte de gouvernance, pour gérer les rapports entre la Communauté de Communes et les Communes.

A cet effet, les élus décident de se fixer 4 grands objectifs :

- renforcer l'échelon intercommunal, initiateur et animateur de politiques publiques, dans le respect de la légitimité démocratique des élus communaux
- placer le développement, la solidarité et la proximité au cœur de la coopération intercommunale ;
- maintenir les bases d'une communauté de communes arbitrée, dimensionnée et opérationnelle au service du territoire et de ses habitants ;
- garantir une solidarité au travers du principe d'équité entre toutes les communes du territoire, qui sont à l'image de la communauté de communes Brenne Val de Creuse depuis sa création en 1999.

2) Maison de santé

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des offres proposées par la commission concernant la maison de santé.

Les travaux vont se monter à hauteur de 382 160.63 € HT auquel il faut ajouter 2 775.60 € (mission SPS Batec) et les honoraires de l'architecte à 26 750 € HT

Les travaux en interne réalisés par les employés communaux sont terminés, l'étude de sol sera faite la semaine prochaine et les travaux de construction vont débuter début Mars et pour une durée d'environ un an.

3) Personnel Municipal :

D'une part :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GIRAULT Véronique, employée à la Commune en tant qu'agent d'entretien, peut prétendre d'accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 15 Février 2022.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de créer ce poste ainsi que de nommer Mme GIRAULT Véronique dans ce grade par 14 voix pour et 1 abstention.

D'autre part :

- Monsieur le Maire fait part au Conseil que M. Bordier Bruno et Mme Neuvy Lydia peuvent prétendre à la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) qui est estimée en points d'indice.

Le Conseil Municipal est d'accord et ces agents vont pouvoir en bénéficier.

Protection sociale complémentaire des agents :

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de protection sociale complémentaire des agents municipaux qui va devenir une obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance et de mutuelle des agents.

Pour l'instant la Commune va revoir le dossier avec le Centre de Gestion, attendre les textes de référence et une décision sera prise en tant voulue.

Délibération sur les 1607 h :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 10 décembre 2021, il avait été abordé le sujet de délibération sur les 1607 heures.

Après avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de l'Indre, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération sur les 1607 heures.

Délibération participation au FSL et FAJD :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de pas participer au FSL ainsi qu'au FAJD.

4) Dossier investissement en cours :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a fait différentes demandes de subventions pour des travaux de voirie, à savoir :

- Travaux Rue de Bel Air

* M. Charret propose de mettre en place une phase de test afin de voir le comportement des personnes

* M. Guenand pense que l'on pourrait faire installer soit des chicane ou des ralentisseurs où pourquoi pas un rétrécissement de la chaussée ; à voir

- Aménagement autour du stade (passage pétons, parking...)

- Les toitures du stade de football sont en très mauvais état. M. Lerat a demandé un devis à l'entreprise Debien. M. Charret pose la question s'il faut faire des travaux où construire un nouveau bâtiment.

- M. Guenand parle du terrain prêté au FC2MT pour les enfants.

- Mme Blanchet demande quand l'ancienne école sera démolie et s'il serait possible de voir pour que les enfants soient à l'abri pour attendre le car.

- Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour des travaux à la Salle des Fêtes : climatisation, ce qui pourrait aussi permettre de revoir le chauffage et l'éclairage. A réception des devis, M. Hervo propose à l'ensemble des conseillers de se rencontrer à la Salle des Fêtes afin de voir ce qui pourrait être fait.

5) Questions diverses

- M. Charret informe le Conseil Municipal que la Commune de Preuilly Sur Claise veut interdire le passage des camions dans le centre de Preuilly pour ainsi les faire passer par d'autres routes et revenir sur Tournon Saint Martin.

- Monsieur Guenand parle de la redevance incitative concernant les ordures ménagères. Le Symctom à demander aux Communes adhérentes de participer à la distribution des poubelles, ce qui permettra d'économiser 100 000 € sur la redevance incitative.

Séance levée à 23 H 30

Fait à Tournon Saint Martin le 4 février 2022

Le Maire

